

MPR ENVELOPPE DES ÉDIFICES

Modèle de préretraité de la branche de l'enveloppe des édifices

Rapport de gestion

De juillet 2022 à décembre 2023

<https://vrm-gebaeudehuelle.ch/fr>

« Chère lectrice, cher lecteur,

L'exercice écoulé a été caractérisé par des enjeux géopolitiques. Pour la Fondation MPR Enveloppe des édifices, la période fut moins agitée et le nouvel organe d'application MPR Services SA s'est établi avec succès.

Lors du changement survenu aux niveaux de l'application et de la direction, il fut décidé que l'exercice comptable de la Fondation se terminerait le 30 juin de chaque année. Or, suite aux expériences vécues par le nouvel organe d'application, cette décision s'est révélée peu judicieuse et difficilement praticable. Le Conseil de fondation a donc décidé d'ajouter un nouvel exercice prolongé de 18 mois, avant de revenir dès le 1^{er} janvier 2024 à la cadence normale de l'année civile. Ainsi les deux clôtures des exercices comptables au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2023 portent-elles chacune sur une période de 18 mois.

Nous sommes heureux que de nombreux requérants de la branche de l'enveloppe des édifices aient pu bénéficier de nos prestations durant cette période. Nous adressons à tous nos partenaires et organes nos sincères remerciements pour leur précieuse collaboration, qui contribue grandement à la réussite de notre modèle de préretraite.

Nous avons le privilège de vous présenter, dans le présent rapport de gestion, des informations importantes sur les résultats de la Fondation MPR Enveloppe des édifices. Nous vous souhaitons bonne lecture.

N'hésitez pas à soumettre vos questions et commentaires à gebaeudehuelle@vrmservices.ch.

Uzwil, juin 2024, le Conseil de fondation et la direction »

Où puis-je trouver de l'aide ?

Sur notre site Internet <https://vrm-gebaeudehuelle.ch/fr>, vous trouverez l'ensemble des informations, documents, formulaires et coordonnées de contact dont vous aurez besoin. Pour vos futures prestations MPR, nous vous recommandons notre calculateur en ligne – un guide pratique qui a fait ses preuves.

1. Rapport sur l'exercice comptable prolongé de janvier 2022 à décembre 2023

1.1. Bilan au 31 décembre 2023

[Remarque : une comparaison linéaire de la période sous revue avec celle de la période précédente est plausible puisque les deux clôtures portent sur un laps de temps de dix-huit mois.]

La majeure partie des marchés financiers se sont rétablis après les années Covid. Le rendement des placements correspond à 5,0 % au moment de la clôture de l'exercice, il est donc à nouveau positif par rapport à la période précédente.

Avec un taux de couverture d'env. 161,9 % au 31 décembre 2023, la Fondation jouit toujours d'un financement extrêmement solide. Les provisions ont été constituées dans leur intégralité conformément aux dispositions réglementaires.

Bilan au	31.12.2023	30.06.2022
Actifs	en CHF	en CHF
Placements, liquidités incluses	42'642'243.60	38'511'790.70
Compte de régularisation actifs	2'336'754.55	2'820'784.70
Total actifs	44'978'998.15	41'432'575.40
Passifs		
Engagements	65'825.45	62'457.60
Compte de régularisation passifs	65'802.10	361'402.80
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	27'699'877.95	26'026'508.60
Passifs liés	27'831'505.50	26'450'369.00
Réserves de fluctuation de valeurs	4'946'500.25	5'591'304.70
Capital de la Fondation / fonds libres		
Situation en début de période	9'290'901.75	9'744'730.30
Excédent de produits / excédent de charges	2'910'090.65	-453'828.60
Situation en fin de période	12'200'992.40	9'290'901.70
Total passifs	44'978'998.15	41'332'575.40
[arrondi à 5 centimes]		
Taux de couverture	161.9 %	157.2 %

1.2. Compte d'exploitation du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023

[Remarque : une comparaison linéaire de la période sous revue avec celle de la période précédente est plausible puisque les deux clôtures portent sur *un laps de temps de dix-huit mois.*]

Compte d'exploitation	du 01.07.2022 au 31.12.2023	du 01.01.2021 au 30.06.2022
	en CHF	en CHF
Revenus des cotisations et dépôts	10'978'707.60	9'968'342.40
Dépenses pour prestations	-8'284'488.75	-8'057'063.45
Dissolution/constit. de capitaux de prévoyance, prov. et réserves techn.	-1'673'369.35	-306'830.60
Résultat net de l'activité d'assurance	1'020'849.50	1'604'448.35
Résultat du placement de la fortune	2'102'465.00	-1'680'477.50
Frais de gestion de la fortune	-149'782.40	-134'856.20
- Résultat net des placements	1'952'682.60	-1'815'333.70
Autres produits	71'183.85	139'441.15
Pertes sur débiteurs et du croire	-45'858.70	-35'774.85
Frais d'administration, y c. coûts de recouvrement externe / assurance-crédit	-733'571.05	-1'045'671.95
Excédent de produits/charges avant réserves de fluctuation	2'265'286.20	-1'152'891.00
Dissolution/constitution de réserves de fluctuation	644'804.45	699'062.40
Excédents de produits/charges	2'910'090.65	-453'828.60

Les comptes annuels bouclent avec un excédent de recettes marqué. Ce résultat positif réjouissant est notamment dû à deux effets. Tant le résultat net de l'activité d'assurance que le résultat net des placements se sont franchement améliorés, tandis que les charges administratives sont en recul.

Les présents comptes annuels révisés selon SWISS GAAP FER 26 ont été adoptés par le Conseil de fondation le 18 juin 2024.

2. Placements et statistique

2.1. Placements au 31 décembre 2023

	Montant en CHF	en %
Liquidités et placements à court terme	3'923'940.00	9.20 %
Obligations Suisse	13'616'895.00	31.93 %
Obligations étranger (couvertes)	6'024'308.00	14.13 %
Actions Suisse	2'946'181.00	6.91 %
Actions monde (couvertes)	8'779'491.00	20.59 %
Actions monde faible capitalisation (couvertes)	1'066'022.00	2.50 %
Actions marchés émergents (couvertes)	1'015'120.00	2.38 %
Immobilier Suisse	4'498'787.00	10.55 %
Participations/prêts non cotés	771'500.00	1.81 %
Total	42'642'244.00	100 %

2.2. Stratégie de placement

La stratégie de placement est mise en œuvre dans des placements collectifs de la Banque cantonale de Zurich/Swisscanto de façon purement passive. Elle a opté pour une stratégie de placement visant une stabilité maximale. Les frais de gestion de la fortune sont présentés de manière transparente et peuvent être qualifiés de très modérés. Nous mettons en œuvre notre stratégie de placement en conformité avec toutes les exigences légales.

2.3. Evolution de la Fondation MPR Enveloppe des édifices

Evolution du nombre d'assujettis et de bénéficiaires	2019	2020	30.06.2022	31.12.2023
Nombre d'entreprises assujetties	965	973	1059	1'061
Nbre de salarié-e-s contrôlés	5028	5164	5405	5'677
Nbre de bénéficiaires état à la fin de l'exercice	138	149	158	174

Evolution financière		2019	2020	30.06.2022	31.12.2023
Recettes de cotisations	en mio CHF	6,32	6,33	9,97	10.98
Placement de la fortune	en mio CHF	37,65	40,47	38,51	42.64
Réserves de fluctuation de valeurs	en mio CHF	6,22	6,29	5,59	4.95
Fonds libres*	en mio CHF	8,41	9,74	9,29	12.20
Taux de couverture	Pourcen- tage	160,1 %	162,4 %	157,2 %	161,9 %

* Les fonds libres indiqués correspondent à la fortune disponible de la Fondation après constitution de toutes les provisions nécessaires.

3. Informations importantes

3.1. Demander le versement des prestations en temps utile

Veillez noter que la demande de prestations MPR doit être déposée au moins six mois – mais pas plus de douze mois – avant le début souhaité du versement (la règle s'applique aussi aux prestations consécutives). Vous trouverez les formulaires et aide-mémoire actualisés sur notre site Internet. Compte tenu du fait que le choix de l'option appropriée peut prendre du temps, il est conseillé aux salarié-e-s d'entamer les discussions assez tôt avec l'employeur – ou l'inverse. Les options possibles se calculent aisément avec le calculateur en ligne disponible sur notre site Internet.

3.2. Maintien de l'assurance LPP

Le maintien de l'assurance selon la LPP pour les bénéficiaires de prestations de retraite anticipée complète garantit aussi largement que possible la préservation des futures prestations de vieillesse LPP. C'est pourquoi nous recommandons à ces bénéficiaires le maintien de leur assurance LPP jusqu'à l'âge ordinaire de départ à la retraite ; la Fondation leur apporte d'ailleurs son soutien en prenant en charge le paiement des contributions.

Dans l'intervalle, un accord de continuation a été conclu avec un grand nombre d'institutions de prévoyance. Veuillez demander à votre caisse de retraite si elle soutient le maintien de votre assurance LPP. En cas de doute ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'organe d'application.

3.3. Projection / suivi

Afin de vérifier la sécurité financière de ces prochaines années, l'organe d'application a fait établir un modèle de projection par un bureau d'experts. La Fondation est très solide et financée en suffisance. Il conviendra cependant de surveiller l'évolution de l'avenir proche, car les années à forte croissance démographique pourraient faire affluer bientôt un grand nombre de demandeurs de prestations du MPR.

4. Responsables de la Fondation

4.1. Associations fondatrices

Enveloppe des édifices Suisse, Lindenstrasse 4, 9240 Uzwil

Syndicat Unia, Weltpoststrasse 20, case postale, 3000 Berne 16

Syndicat Syna, Römerstrasse 7, 4600 Olten

4.2. Conseil de fondation

Comité et commission des placements :

Dominik Frei, Enveloppe des édifices Suisse, président

Bruna Campanello, Unia, vice-présidente

Hans Maissen, Syna (**jusqu'au 31.12.2022**)

Migmar Dhakyel, Syna (**dès le 01.01.2023**)

Hanspeter Sahli, Enveloppe des édifices Suisse

Autres membres du Conseil de fondation :

Matthias Ritter, Enveloppe des édifices Suisse

Martina Steinmann, Enveloppe des édifices Suisse

Christoph Häberli, Unia

Kaspar Bütikofer, Unia

4.3. Direction / application

Application

Fondation MPR Enveloppe des édifices
MPR Services SA
Oberwiesenstrasse 2
8304 Wallisellen

Direction

Stephan Huwiler, directeur

4.4. Surveillance / conseil

Autorité de surveillance

Ostschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht, Saint-Gall

Organe de révision

T+R AG, Gümliigen

Expert de la prévoyance professionnelle

Prevas AG, Zurich
Monsieur René Steffen

Investment Controlling / conseil

PPCmetrics, Zurich

Gestion de fortune

Banque cantonale de Zurich, Zurich

Pour toute question relative au modèle de préretraité dans l'enveloppe des édifices, les coordonnées de l'organe d'application sont les suivantes :

Fondation MPR Enveloppe des édifices
Oberwiesenstrasse 2 8304 Wallisellen

N° de tél. : 044 244 41 50
Courriels gebaeudehuelle@vrmservices.ch